



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Manche

Commune : Saint-Pierre-Église

Autres communes :

R500

Appellation : Station radio électrique Erika II

Monument(s)

Appellation : Station radio électrique Erika II

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 22/10/2024

Étendue de la protection : Sont inscrits au titre des monuments historiques en totalité, les ouvrages de la station radio électrique Erika II de Saint-Pierre-Eglise (Manche), vestiges de la Seconde Guerre mondiale, et les assiettes foncières où ils sont conservés, y compris les vestiges archéologiques enfouis ou en élévations connus ou à découvrir, sur les parcelles n°212 d'une contenance de 5 810 m² ; n°213 d'une contenance de 2 185 m² ; n°216 d'une contenance de 8 865 m² ; n°217 d'une contenance de 155 m² ; n°246 d'une contenance de 2 840 m² ; n°247 d'une contenance de 393 m² ; n°248 d'une contenance de 4 020 m² ; n°249 d'une contenance de 218 m² ; n°250 d'une contenance de 6 541 m² ; n°597 d'une contenance de 20 868 m² ; figurant au cadastre section C 01, tel que représenté sur le plan annexé au présent arrêté

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.